

L'an deux mille vingt-six, le 07 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2026 par M. Henri BILLON, président sortant, s'est réuni en séance publique d'installation au pôle communautaire.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. BILLON Henri, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Avaient donné
procuration

/

Absent(s) excusé(s)

/

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services.

Secrétaire de séance : Mme LEGAL Juliette

OUVERTURE DE SEANCE ET INSTALLATION DU CONSEIL

M. Henri Billon, président sortant, a ouvert la séance à 18h05 en adressant ses félicitations aux élus pour leur récente élection.

Puis, après avoir procédé à l'appel, il a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions. L'assemblée connaît un renouvellement partiel avec 24 nouveaux conseillers communautaires sur un total de 45.

1. ELECTION DU PRÉSIDENT

L'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant par le président sortant et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée.

Ainsi M. Jean Jézéquel, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée non sans une certaine fierté et émotion. Elu communautaire depuis la création de l'intercommunalité en 1993, dont le 1^{er} conseil d'installation avait été présidé par son prédécesseur à la mairie de Plougourvest, M. Francis Bécam, M. Jézéquel a participé à toutes les séances d'installation du conseil jusqu'à aujourd'hui et a été témoin de l'évolution de l'intercommunalité depuis ces 30 années.

Il a tenu à remercier les élus qui ont œuvré au développement de la CCPL et qui en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui. Il a naturellement associé à ses remerciements l'ensemble des agents communautaires « qui ont contribué à faire avancer le bateau ».

Après avoir mis au vote le PV du conseil du 10 février 2026, approuvé à l'unanimité, et donné lecture des décisions et arrêtés du Président pris depuis la dernière séance plénière dans le cadre des délégations, M. Jean Jézéquel a présidé l'élection du Président, assisté de Mme Juliette Legal, secrétaire de séance, et de MM. Benjamin Ropert de Estéban Pinson-Chagniot, assesseurs.

M. Henri Billon a été élu avec 34 voix sur 45 (11 bulletins blancs) et immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Henri Billon a remercié l'assemblée pour sa confiance. « Ce moment constitue un temps fort de notre vie démocratique et une étape importante pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants. Je souhaite rappeler la pleine souveraineté du conseil communautaire, qui travaille en étroite collaboration avec la conférence des maires, le bureau communautaire et les commissions thématiques. J'insiste également sur l'importance de notre action collective et des décisions que nous prenons ensemble. Après un mandat marqué par d'importants transferts de compétences, celui qui s'ouvre sera consacré à leur déploiement afin de poursuivre le développement de notre territoire, renforcer son attractivité, maintenir un équilibre entre territoires urbains et territoires ruraux dans le respect des différences de chacun, accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales. Pour y parvenir, nous pourrions compter sur l'engagement des services et sur la synergie entre élus et agents. Je voudrais conclure en rappelant que la CCPL n'existe que par les communes qui la composent. La Communauté de communes doit pouvoir compter sur les 19 communes, tout comme les 19 communes doivent pouvoir compter sur la Communauté de communes. Alors continuons d'agir ensemble, dans un esprit de coopération, de solidarité, de dialogue et d'écoute ».

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales précise que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 9 vice-présidents.

Cependant l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, décider de porter ce maximum à 30% arrondi à l'entier supérieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de fixer à 9 le nombre de postes de vice-présidents.

3. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le conseil communautaire, après avoir procédé aux votes, a proclamé aux postes de vice-présidents :

1 ^{er} Vice-président	M. Samuel Phelippot (38 voix, Mme Gaëlle Martineau/2 voix, 5 blancs) en charge des transitions, de l'énergie et des mobilités
2 ^{ème} Vice-président	M. Yves-Marie Gilet (42 voix, 3 blancs) En charge de l'eau, l'assainissement, GEMAPi et hors GEMAPi
3 ^{ème} Vice-présidente	Mme Elisabeth Guillerm (38 voix, 7 blancs) en charge des solidarités (petite enfance, France Service, jeunesse, politiques d'action sociale d'intérêt communautaire)
4 ^{ème} Vice-président	M. Gilbert Miossec (33 voix, Mme Marie Claire Hénaff/2 voix, 10 blancs) en charge de l'aménagement, de la planification et de l'habitat
5 ^{ème} Vice-président	M. Robert Bodiguel (33 voix, 12 blancs) en charge de l'économie et de l'agriculture
6 ^{ème} Vice-président	M. Jean-Philippe Duffort (34 voix, 11 blancs) en charge des équipements sportifs et de loisirs, des ressources humaines et de la mutualisation

7 ^{ème} Vice-président	M. Jean-Luc Abalain (40 voix, 5 blancs) en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
8 ^{ème} Vice-président	M. Thierry Marchal (31 voix, 13 blancs, 1 nul) en charge du budget, des finances et des marchés publics

9 ^{ème} Vice-président	M. Guy Guéguen (26 voix, M. Jean-Yves Postec/14 voix, 5 blancs) en charge des déchets et des travaux
---------------------------------	---

Procès-verbal d'élection en annexe.

M. Henri Billon a tenu à exprimer sa gratitude envers les vice-présidents sortants pour leur engagement et leur investissement au cours de toutes ces années : Mme Maire Claire Hénaff, vice-présidente depuis 2008. A travers ses délégations, Mme Hénaff a porté l'Equipôle, le PLUi-H, la mobilité, l'habitat et a mis la CCPL sur les rails du PCAET. A l'échelle du Pays de Morlaix, elle s'est beaucoup investie dans l'élaboration du SCOT, qui vient d'être approuvé. Aussi, en reconnaissance du travail accompli, et en accord avec le conseil communautaire, Mme Hénaff occupera un rôle symbolique d'accompagnatrice qualifiée auprès du nouveau vice-président en charge de l'aménagement et de l'habitat, M. Gilbert Miossec, et ce jusqu'à l'adoption du PLUi-H.

M. Jean Jézéquel est entré au bureau communautaire en 2001. Il a été en charge entre 2001 et 2008 de l'urbanisme, de l'aménagement, du PLH, des équipements structurants, entre 2008 et 2014, de la piscine communautaire, des NTIC, et depuis 2014 des déchets, et de 2020 à 2025 de l'eau et de l'assainissement.

« Un grand merci à vous 2 ».

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L.5211-6 du CGCT dispose que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président et des vice-présidents, le président donne lecture de la charte de l'élu local.

Le conseil communautaire a pris acte de la lecture de la charte de l'élu local par le président et de sa transmission à tous ses membres.

5. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU PRÉSIDENT

Pour la bonne marche de l'intercommunalité et l'efficacité dans la prise de décision, le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil a donné délégation de pouvoirs au président pour les affaires suivantes :

1. Finances

- a. De procéder dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget à la réalisation pour le financement des investissements, de tout emprunt à court, moyen et long terme à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement. Le contrat pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - i. La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
 - ii. La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
 - iii. Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
 - iv. La possibilité d'allonger la durée du prêt
 - v. La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

- b. Dans le cadre de la gestion de trésorerie, de contracter une ouverture de trésorerie pour un montant maximum de 1 500 000 € par année civile
 - c. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau
2. Commande publique
- d. De prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des marchés publics et accords-cadres sans limitation de montant ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
3. Juridique
- e. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ou assimilés dans la limite de 10 000 €
 - f. D'intenter au nom de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, les actions de justice ou défendre les intérêts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dans toutes actions dirigées contre elle quel que soit le contentieux pendant la durée du mandat, devant toutes les juridictions et en défense comme en recours
 - g. De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférant
 - h. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
4. Foncier
- i. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant de l'offre de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
 - j. Exercer le droit de préemption urbain dont la Communauté est titulaire et le déléguer à l'Etat, aux communes membres de l'EPCI ou à un établissement public y ayant vocation à l'occasion de l'aliénation d'un bien conformément aux dispositions fixées à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme
 - k. Exercer le droit de priorité dont la Communauté est titulaire défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme et le déléguer à l'Etat, aux communes membres de l'EPCI ou à un établissement public y ayant vocation à l'occasion de l'aliénation d'un bien conformément aux dispositions fixées à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme
 - l. Déposer pour le compte de la communauté de communes toutes déclarations ou demandes d'avis et d'autorisations relatives aux constructions, aménagements, démolitions prévues aux code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement et code forestier relatives aux équipements, compétences et projets communautaires
 - m. De prendre toutes décisions concernant la préparation, l'approbation et la mise en place de servitude de passage sans indemnisation
5. Administration générale
- n. D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services communautaires et de procéder à tous les actes de délimitations des propriétés communautaires
 - o. D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges
 - p. De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
 - q. D'aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 10 000 €
 - r. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

6. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU

De la même manière, le conseil communautaire a délégué au bureau les attributions suivantes :

1. Finances

- a) De solliciter les subventions et les financements les plus élevés possibles auprès de l'Etat et de l'ensemble des institutions publiques ou privées intéressées pour tout projet pour l'EPCI, y compris les candidatures aux appels à projet ou à manifestation d'intérêt
- b) De fixer les tarifs et de manière générale les droits au profit de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau qui n'ont pas un caractère fiscal
- c) D'autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables
- d) De décider de l'attribution de subventions aux associations ou aux particuliers dans les conditions préalablement fixées par délibérations du conseil communautaire
- e) D'adhérer aux associations dans le cadre des compétences communautaires, en dehors des établissements publics
- f) De conclure les conventions de groupements de commandes

2. Foncier

- g) D'acquérir, d'échanger ou de céder du foncier bâti ou non bâti, dans la limite des crédits inscrits au budget

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président a levé la séance en rappelant que le prochain conseil se tiendra le 21 avril. Il a évoqué aussi la tenue d'un séminaire sur le projet de territoire, l'équipement du conseil en tablettes. Et il a conclu en faisant part de sa préoccupation liée à la conjoncture mondiale particulièrement inquiétante, un prix des carburants qui impacte désormais tout le monde, tous les métiers, tous les foyers. Une situation qui fait craindre le retour de l'inflation.

Fin de séance à 20h30.

DÉPARTEMENT
Finistère

EPCI :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

ARRONDISSEMENT
Morlaix

Effectif du conseil communautaire
45

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice
45

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 7 du mois d'avril à 18 heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire.

Étaient présents les conseillers communautaires (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
JEZEQUEL Jean	X		
DUFFORT Jean-Philippe	X		
MIOSSEC Gilbert	X		
BODIGUEL Robert	X		
LE BORGNE Laurent	X		
HENAFF Marie Claire	X		
BILLON Henri	X		
POSTEC Jean-Yves	X		
CARRER Bernadette	X		
QUÉLENNEC Marie-Françoise	X		
POT Dominique	X		
POULIQUEN Marie-France	X		
GUÉGUEN Guy	X		
ABALAIN Jean-Luc	X		
GUILLEM Elisabeth	X		
MARTINEAU Gaëlle	X		
POSTEC Jean-Luc	X		
MOAL Pierre-Yves	X		
CRENN Nadia	X		
AUFFRET Éliane	X		
RAMONET Thierry	X		
MARCHAL Thierry	X		
TORRES Sonia	X		
PHELIPPOT Samuel	X		
LOAËC Éric	X		
KÉROUANTON Rachel	X		
PLOUZANÉ Philippe	X		
MARY Emmanuelle	X		
LE SCANF David	X		
SALIOU Sébastien	X		
GRALL Marie-Laure	X		
PICART Sophie	X		
JEZEQUEL Sébastien	X		
SAINT-BLANCARD Céline	X		
PÉRON Morgane	X		

GILET Yves-Marie	X		
SAOUT Erwan	X		
BOURMAUD Nadège	X		
GEORGELIN Anne-Catherine	X		
GAUNEZ Romain	X		
POLARD Matthieu	X		
L'ERROL Marion	X		
LEGAL Juliette	X		
ROPERT Benjamin	X		
PINSON CHAGNIOT Estéban	X		

1. Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BILLON Henri, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Mme LEGAL Juliette a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. JÉZÉQUEL Jean reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

ROPERT Benjamin

PINSON CHAGNIOT Estéban

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45	_____
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	11	_____
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	34	_____

f. Majorité absolue ¹ 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLON Henri	34	Trente-quatre
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. BILLON Henri a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

² Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Sous la présidence de M. BILLON Henri élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINEAU Gaëlle	2	Deux
PHELIPPOT Samuel	38	Trente-huit
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b – c- d).....

⁴ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. PHELIPPOT Samuel a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 42
- f. Majorité absolue ⁴ 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILET Yves-Marie.....	42	Quarante-deux.....
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

⁶ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. GILET Yves-Marie a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 38
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLERM Elisabeth.....	38	Trente-huit
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁸ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme GUILLERM Elisabeth a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35
- f. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HENAFF Marie Claire	2	Deux
MIOSSEC Gilbert.....	33	Trente-trois
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. MIOSSEC Gilbert a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BODIGUEL Robert.....	33	Trente-trois
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. BODIGUEL Robert a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 34
- f. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUFFORT Jean-Philippe	34	Trente-quatre
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. DUFFORT Jean-Philippe a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

¹⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABALAIN Jean-Luc.....	40	Quarante.....
.....
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. ABALAIN Jean-Luc a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 13 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 16 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARCHAL Thierry	31	Trente et un
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. MARCHAL Thierry a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40 _____
 f. Majorité absolue ⁴ 21 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUEGUEN Guy	26	Vingt-six
POSTEC Jean-Yves	14	Quatorze
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁰

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
 f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²¹

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Guy GUEGUEN a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

²⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

